PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le 12 Septembre 2024 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents
Mesdames, ALQUIER-GILLES Sabine, BOUYGUES Evelyne, SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, POUYTES Romaric, VALETTE Patrick

Absents
FERNANDEZ Alain, ESTRADE Philippe

Procuration
ADELE PERRAMOND Sarah à SERVANT Michèle

Ordre du jour

- Budget M49 – Eau et Assainissement – Admission en non-valeur
- Budget M49 – Approbation devis Véolia
- Achat parcelle A 52 – Consorts Vies / Commune
- Travaux de sécurisation chemin d'accès aux canalisations d'eaux usées – Choix entreprise
- Budget M57 – Décision modificative N° 1 / 2024
- Aire mixte de remplissage et de lavage - Participation
- Budget M57 – Décision modificative N° 2 / 2024

- Questions diverses

RAJOUT Ordre du jour

- Location stockage ancienne cave coopérative – Restaurant Le Ribaut'Thym
- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération Zone France Ruralités
- Achat parcelle A 52 – Consorts Vies / Commune

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Budget M49 – Eau et Assainissement – Admission en non-valeur
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Lézignan-Corbières a présenté à la Commune des admissions en non-valeur pour un montant de 256,66 € sur le Budget M 49 – eau et assainissement.
L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de ne pas admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur pour un montant global de 256,66 € sur le budget M 49 – eau et assainissement.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Budget M49 – Approbation devis Véolia

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à un problème sur la vanne de remplissage du réservoir d'eau potable, un devis a été demandé.
Le devis réalisé par la société VEOLIA s'élève à la somme de 1602.83 € HT, soit 1923,40 € TTC.
Madame Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer qu'une la vanne a déjà été remplacée lors du précédent mandat.
Monsieur Patrick VALETTE dit que côté écologie, et aux vues des restrictions en eau, il est nécessaire de faire attention et de préserver cette ressource.
Monsieur Jérôme LAGARDE demande si l'eau est traitée contre le calcaire.
Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si une purge peut être réalisé, au niveau du croisement de la Bade et des Barilles afin de faire remonter la pression d'eau pour ne pas que les habitations situées en hauteur ne se retrouvent sans eau.
Monsieur Le Maire répond qu'une purge est réalisée à chaque vidange ou problème au château d'eau.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Achat parcelle A 52 – Consorts Vies / Commune

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal d'améliorer la visibilité des automobilistes empruntant l'ancien route de Lagrasse afin de se rendre sur la Route Département 212, il conviendrait d'acquérir le terrain cadastré Section A Numéro 52.
Les consorts VIES sont désireux de vendre cette parcelle.
La parcelle A 52 a une superficie de 585 m².
Le prix de vente a été convenu à 0,15 € le m², soit un prix total de 87,75 €.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Travaux de sécurisation chemin d'accès aux canalisations d'eaux usées – Choix entreprise

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'accord des subventions concernant les travaux de sécurisation du chemin d'accès aux canalisations d'eaux usées, trois entreprises ont été sollicitées afin de réaliser.
L'entreprise LAVOYE a établi un devis d'un montant de 60 121.50 € HT, soit 72 145.80 € TTC.
L'entreprise A.R.F. a établi un devis d'un montant de 70 616.00 € HT, soit 84 739.20 € TTC.
L'entreprise CAZAL a établi un devis d'un montant de 129 321.00 € HT, soit 155 185.20 € TTC.
Madame Evelyne BOUYGUES demande des informations sur les différences de prix.
Madame Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer que lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas faire d'études sur ces travaux.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Budget M57 – Décision modificative N° 1 / 2024

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de virements de crédits sur le budget M57 de l'exercice 2024 afin de pouvoir procéder au paiement des intérêts de la ligne de trésorerie.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
	Total	**2 000,00**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voiries	1 000,00
011 / 622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 000,00
	Total	**2 000,00**

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Budget M57 – Décision modificative N° 2 / 2024

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote de virements de crédits sur le budget M57 de l'exercice 2024 afin de pouvoir procéder au paiement des factures d'investissement concernant l'aire de lavage.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 38	Installat°, matériel et outillage techni	62 000,00
	Total	**62 000,00**

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2313 / 47	Constructions	40 000,00
23 / 2313 / 46	Installat°, matériel et outillage techni	5 000,00
23 / 2313 / 41	Constructions	17 000,00
	Total	**62 000,00**

Vote favorable à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération Zone France Ruralités

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article 1383 K du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les Zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du Code Général des Impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncières des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Location stockage ancienne cave coopérative – Restaurant Le Ribaut'Thym

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande des gérants du Restaurant Le Ribaut'thym, qui souhaiteraient obtenir un lieu de stockage de 10 m² afin d'entreposer du matériel (tables, réfrigérateurs, friteuses…) de la mi-Septembre 2024 à la mi-Mai 2025.

Après échanges, Monsieur Le Maire propose de fixer la location d'un lieu de stockage de 10 m² à l'ancienne cave coopérative au tarif de 30.00 € par mois pour la période du 16 Septembre 2024 au 15 Mai 2025. Les loyers des mois de Septembre 2024 et Mai 2025 seront proratisés en fonction du temps d'occupation, soit 15.00 € pour chacun des deux mois.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Aire mixte de remplissage et de lavage - Participation

Face à la crise viticole, et afin de soutenir les viticulteurs, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas facturer l'adhésion initiale de la 1ère année (avec 1 badge compris) au tarif de 150.00 € pour la période du 1er Mai 2024 au 30 Avril 2025.

Le prix de l'eau au m3 et le coût du remplacement d'un badge prépayé ou supplémentaires restent à la charge de l'utilisateur.

Il précise qu'à ce jour, cinq utilisateurs ont adhéré à l'aire de lavage et de remplissage.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.
Délibération sera prise.

Questions diverses

Réunions Publiques

Monsieur Le Maire dit que deux réunions publiques auront prochainement lieu, à savoir :

- Une réunion relative à la circulation et au stationnement dans le village
- Une réunion concernant l'adhésion de la Commune à la fête de l'intercommunalité 2025. Le financement des animations sera pris en charge par la CCRCLCM. Il conviendra de trouver un thème et du déroulé de la journée (marché gourmand et vins locaux, repas, randonnées, contes…

Concernant la réunion pour le stationnement et la circulation, Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si les décisions porteront uniquement sur la période estivale ou sur toute l'année.

Après échanges, les dates des réunions sont fixées.

Vœux 2025

Monsieur Le Maire annonce que les Vœux 2025 auront lieu le 17 Janvier 2025 au Foyer d'Accueil Médicalisé Le Carignan.

Projet cave coopérative

Madame Evelyne BOUYGUES demande s'l y a du nouveau sur le projet de la Cave coopérative.

Monsieur Le Maire que le dossier n'a pas avancé à ce jour.

Projet Clos de l'Ahnel

Madame Evelyne BOUYGUES demande des informations complémentaires concernant le projet des éventuels, acquéreurs du Clos de l'Agnel.
Monsieur Le Maire répond que le CUB n'est pas réalisable car situé en zone non constructible et qu'il convient de créer une société agricole afin de démontrer la démarche agricole du projet.
Un PC sera prochainement déposé, permettant ainsi de poursuivre l'instruction.

WC place André Beaudouvy

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si la porte des WC sur la place est réparée et opérationnelle.
Monsieur Le Maire répond par l'affirmative.

Algues envahissantes

Monsieur Patrick VALETTE demande s'il serait possible de mener une action contre les algues envahissantes dans la rivière.
Monsieur Le Maire répond qu'il a acheté une barque au cours de l'été 2023, et qu'il a essayé de retirer les algues, mais que cette démarche est très longue.

Horodateurs

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si les horodateurs ont été fonctionnels durant l'été.
Monsieur Le Maire répond que deux horodateurs ont été défaillant dans le courant de l'été et qu'il a récupéré des pièces d'un pour arranger l'autre. Un a donc été mis hors service. L'entreprise assurant la maintenance n'ayant pas pu intervenir suite à un manque de personnel.

Travaux L'Horte - SMMAR

Monsieur Le Maire donne des précisions sur les travaux et précise que le bois coupé lors des travaux d'entretien de la ripisylve, sera en priorité récupéré par les propriétaires des parcelles et le restant proposé à la population.
Il précise également qu'un chemin de promenade sera réalisé avec un petit plan d'eau. Des arbres devront être plantés par la Commune. L'entretien des lieux incombera par la suite à la Mairie. Ce projet est porté par le SMMAR.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 30.